

46) Résidence de tourisme et village ou club de vacances

I. Périmètre

Les activités de résidence de tourisme et loisirs concernent tous les secteurs d'activités de la section 2 de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 55 (55.20 Z - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée) à l'exception des auberges de jeunesse, centres sportifs, colonies de vacances, gîtes d'étape et refuges de montagne. Ces derniers sont regroupés dans la catégorie « Hébergement touristique de courte durée ».

Pour la présente catégorie, la distinction entre Résidence de tourisme et Village de vacances est faite selon les dispositions du code du tourisme (articles D. 321-1 et D. 325-1).

La segmentation des activités de résidences de tourisme et villages ou clubs de vacances est déclinée de la façon suivante :

- Résidence de tourisme, village ou club de vacances, ERP - Administration et bureaux (Bureaux Standards)
- Résidence de tourisme, ERP, 1 étoile et non classée - Appartements et services (hors restauration)
- Résidence de tourisme, ERP, 2 étoiles - Appartements et services (hors restauration)
- Résidence de tourisme, ERP, 3 étoiles - Appartements et services (hors restauration)
- Résidence de tourisme, ERP, 4 étoiles - Appartements et services (hors restauration)
- Résidence de tourisme, ERP, 5 étoiles et plus - Appartements et services (hors restauration)
- Village ou club de vacances, ERP 1 étoile et non classé - Chambres et services (hors restauration)
- Village ou club de vacances, ERP, 2 étoiles - Chambres et services (hors restauration)
- Village ou club de vacances, ERP, 3 étoiles - Chambres et services (hors restauration)
- Village ou club de vacances, ERP, 4 étoiles - Chambres et services (hors restauration)
- Village ou club de vacances, ERP, 5 étoiles - Chambres et services (hors restauration)
- Résidence de tourisme, village ou club de vacances, ERP - Piscine (dont vestiaires, douches et sanitaires associés)
- Résidence de tourisme, village ou club de vacances, ERP - Salle de sport de pratique individuelle (Machines cardio et musculation)
- Résidence de tourisme, village ou club de vacances, ERP - Sauna et Hammam
- Résidence de tourisme, village ou club de vacances, ERP - Valeur par défaut

Point d'attention : certains villages vacances sont opérés par des gestionnaires qui agissent en qualité d'intermédiaire pour la gestion locative des unités d'hébergement. En ce cas, les unités d'hébergement ne sont pas classées comme établissement recevant du public (ERP), et leurs surfaces ne sont pas assujetties aux présentes dispositions (car considérées comme des logements, non tertiaires). Ces configurations sont exclues de la définition des valeurs absolues, et les gestionnaires/propriétaires de villages vacances opérant dans ce cadre sont invités à choisir les sous-catégories plus représentatives de leur activité pour les surfaces restantes assujetties (e.g., salle de sport, restauration, bureaux, etc.).

Certaines résidences de tourisme ou villages vacances proposent un service de petit-déjeuner en salle bien que cela ne soit pas la norme. Le service de petit-déjeuner n'est donc pas inclus dans les consommations considérées dans cette catégorie. Si besoin, se référer aux sous-catégories adéquates dans la catégorie « Restauration - Débit de boisson ».

La grande majorité des établissements externalisent l'activité blanchisserie. Dans la mesure où certains auraient conservé cette activité, ils pourront sélectionner les sous-catégories correspondantes de la catégorie « Commerce et services de détail - Equipement de la personne et loisirs » et de la sous-catégorie « Laverie automatique » ou « Services Pressing » selon la nature du service.

En fonction de la situation, d'autres services secondaires peuvent être proposés et peuvent être sélectionnés en fonction de leur importance au niveau de l'établissement. Ces services secondaires font notamment l'objet des sous-catégories suivantes :

- Salle restauration, bar (Cf. catégorie Restauration)
- Salle de loisirs : casino, billard, etc. (Cf. catégorie Etablissement de nuit et de loisirs)
- Soins de la personne : Coiffeur - Salon d'esthétique - Massage... (Cf. catégorie Commerce)
- Espaces de coworking ou réunion (Cf. catégorie Bureaux).

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel pour les sous-catégories catégories « Administration et bureaux (Bureaux Standards) », « Piscine (dont vestiaires, douches et sanitaires associés) » et « Sauna et Hammam ». Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Pour les autres sous-catégories, des indices d'occupation mensuels sont utilisés comme indicateurs d'intensité d'usage temporel. Ces indices d'occupation mensuels permettent d'obtenir un objectif basé sur une valeur CVC « saisonnalisée » tenant compte des périodes d'ouverture, selon la formule de calcul ci-dessous :

$$CVC_{saisonnalis\acute{e}} = \left[\text{Chauffage}_{abs} * \left(\frac{\sum_{j=1}^{12} i_{occ\ mois\ j} * DJ_{ch\ mois\ j}}{\sum_{j=1}^{12} DJ_{ch\ mois\ j}} \right) + \text{Refroidissement}_{abs} * \left(\frac{\sum_{j=1}^{12} i_{occ\ mois\ j} * DJ_{fr\ mois\ j}}{\sum_{j=1}^{12} DJ_{fr\ mois\ j}} \right) + \text{Ventilation}_{abs} * \frac{\sum_{j=1}^{12} i_{occ\ mois\ j}}{12} \right]$$

Avec :

$$i_{occ\ mois\ j} = \frac{nb\ jours\ du\ mois\ j\ occup\ és}{nb\ jours\ du\ mois\ j}$$

$i_{occ\ mois\ j}$: indice d'occupation du mois j :

$DJ_{ch\ mois\ j}$: Degrés-Jour chauffage du mois j

$DJ_{fr\ mois\ j}$: Degrés-Jour refroidissement du mois j

Chauffage_{abs} , $\text{Refroidissement}_{abs}$ et Ventilation_{abs} : Valeurs de consommation de bâtiments performants, respectivement de chauffage, de refroidissement, de ventilation, multipliée par

un ratio « $\frac{\text{Chauffage}_{abs} + \text{Refroidissement}_{abs} + \text{Ventilation}_{abs}}{CVC_{abs}}$ » - CVC_{abs} correspondant au dernier quartile des consommations CVC des mêmes bâtiments - (la valeur de ce ratio est généralement très proche de 1).

Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Administration et bureaux (Bureaux Standards) » :
 - La surface de plancher par poste de travail **Surf_poste** (m²/poste), ou surface utile brute, correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de postes de travail.
 - Le taux d'occupation **T_occ** (%), correspondant à la moyenne de la proportion de postes de travail occupés. La proportion de postes occupés est le nombre de postes occupés sur le nombre de postes total de la sous-catégorie.
- Pour les sous-catégories « Résidence de tourisme et Villages vacances », 1 étoile et non classé à 5 étoiles - appartements et services (hors restauration) :
 - Le taux d'occupation **T_occ_logements** (%), correspondant à la moyenne, sur la plage d'ouverture de l'établissement, de la proportion des logements occupés.
 - La Surface de plancher par logement **SDP_par_logement** (m² logement et services /logement), correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de logements.
- Pour la sous-catégorie « Piscine (dont vestiaires, douches et sanitaires associés) » :
 - Le ratio surfacique des bassins intérieurs **%Sbassin_int** (m²), correspondant à la surface d'eau des bassins intérieurs rapportée à la surface de consommation énergétique de la sous-catégorie (c'est-à-dire la surface de plancher de la sous-catégorie, augmentée de la surface d'eau des bassins intérieurs non inclus dans la surface de plancher), exprimée en pourcentage (valeur entre 0 et 100)
 - Le ratio surfacique des bassins extérieurs non chauffés **%Sbassin_ext_nc** (m²), correspondant à la surface d'eau des bassins extérieurs non chauffés rapportée à la surface de consommation énergétique de la sous-catégorie (c'est-à-dire la surface de plancher de la sous-catégorie, augmentée de la surface d'eau des bassins intérieurs non inclus dans la surface de plancher), exprimée en pourcentage.
 - Le ratio surfacique des bassins extérieurs chauffés **%Sbassin_ext_ch** (en m²), correspondant à la surface d'eau des bassins extérieurs chauffés rapportée à la surface de consommation énergétique de la sous-catégorie (c'est-à-dire la surface de plancher de la sous-catégorie, augmentée de la surface d'eau des bassins intérieurs non inclus dans la surface de plancher), exprimée en pourcentage.

III. Valeurs absolues

Valeurs de Chauffage_{abs}, Refroidissement_{abs} et Ventilation_{abs}, tels que définis au II. de la présente partie, selon les sous-catégories :

Valeurs de Chauffage_{abs}, Refroidissement_{abs} et Ventilation_{abs} pour les sous-catégories Résidence de tourisme, 1 étoile et non classé à 5 étoiles - appartements et services (hors restauration)

Chauffage _{abs} en kWh/m ² /an	Zones Climatiques													
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m Référence 100 m	45	49	42	40	41	34	33	27	0	0	0	0	0	
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	56	61	53		52	44	40	34	0	0				
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		74	65			55	51	43				24		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		91	81			71	65	56				61		
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			90			80	73	65						

Refroidissement _{abs} en kWh/m ² /an	Zones Climatiques													
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m Référence 100 m	4	5	7	4	5	8	11	13	120	141	146	59	147	
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	2	3	4		3	5	8	8	65	89				
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		2	3			3	6	5				14		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		1	1			2	3	3				5		
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			1			1	2	2						

Ventilation _{abs} en kWh/m ² /an	Zones Climatiques													
	H1a à H3								Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Toutes altitudes	15								15	15	15	15	15	

Valeurs de Chauffage_{abs}, Refroidissement_{abs} et Ventilation_{abs} pour les sous-catégories Village ou club de vacances, 1 étoile et non classé à 5 étoiles - Chambres et services (hors restauration) et « Résidence de tourisme, village ou club de vacances, ERP - Valeur par défaut »

Chauffage _{abs} en kWh/m ² /an	Zones Climatiques													
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m Référence 100 m	41	45	39	37	38	33	31	25	0	0	0	0	0	
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	51	56	49		48	41	39	32	0	0				
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		67	59			51	47	40				3		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		82	72			63	59	51				8		
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			81			72	66	59						

Refroidissement _{abs} en kWh/m ² /an	Zones Climatiques													
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m Référence 100 m	0	0	0	0	0	0	0	0	10	11	10	8	11	
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	0	0	0		0	0	0	0	7	8				
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		0	0			0	0	0				3		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		0	0			0	0	0				1		
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			0			0	0	0						

Ventilation _{abs} en kWh/m ² /an	Zones Climatiques													
	H1a à H3								Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Toutes altitudes	1								1	1	1	1	1	

Valeurs de Chauffage_{abs}, Refroidissement_{abs} et Ventilation_{abs} pour la sous-catégorie « Résidence de tourisme, village ou club de vacances, ERP - Salle de sport de pratique individuelle (Machines cardio et musculation) »

Chauffage _{abs} en kWh/m ² /an	Zones Climatiques													
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m Référence 100 m	52	57	50	47	48	41	40	32	0	0	0	0	0	
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	65	70	62		61	52	49	41	0	0				
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		84	74			65	60	51				24		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		104	92			80	74	65				61		
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			103			91	83	74						

Refroidissement _{abs} en kWh/m ² /an	Zones Climatiques													
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m Référence 100 m	0	0	0	0	0	0	0	0	30	35	36	15	36	
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	0	0	0		0	0	0	0	16	22				
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		0	0			0	0	0				3		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		0	0			0	0	0				1		
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			0			0	0	0						

Ventilation _{abs} en kWh/m ² /an	Zones Climatiques													
	H1a à H3								Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Toutes altitudes	14								14	14	14	14	14	

Valeurs absolues :

« Sous-catégorie "Résidence de tourisme, village ou club de vacances, ERP - Administration et bureaux (Bureaux Standards)" »

(NAF : Section N - Activités de service administratif et de soutien - code 82.11Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55	27	56
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		90	81			75	68	54				28	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		125	115			109	99	84				49	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			133			117	107	92					

Composante USE	USE étalon = 50 kWh/m ² /an		Part_USE_variable = 0,77	
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		3 120	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées _{étalon}
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de plancher par poste de travail (m ² /poste) Surf_poste		18	Surface par poste étalon (m ² /poste) Surf_poste _{étalon}
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	Taux d'occupation (%) T_occ		70	Taux d'occupation étalon (%) T_occ _{étalon}
Formule de modulation en fonction du volume d'activité : $USE\ modulé\ (kWh/m^2/an) = USE\ étalon \times (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées_{étalon}) \times [Part_USE_variable \times (T_occ / T_occ_{étalon}) \times 0,28 \times CVC \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon}] + 0,28 \times CVC \times (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon}$				

Nota : Nb_h_ouvrées_{étalon} à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne

0,28xCVCx(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_{étalon}) / Nb_h_ouvrées_{étalon} correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie "Résidence de tourisme, ERP, 1 étoile et non classée - Appartements et services (hors restauration)" »

(NAF : Section II - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - code 55.20Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	20	22	20	20	20	21	23	22	76	84	82	30	74
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	23	25	21		23	22	22	20	46	57			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		29	24			24	23	20				33	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		36	30			29	26	22				59	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			34			33	29	25					

Composante USE	USE étalon = 30 kWh/m ² /an		Part_USE_variable = 0,78	
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Indice d'occupation du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occ_j		Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occ _{étalon}	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de plancher (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement		25	Surface de plancher étalon (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement _{étalon}
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	Taux d'occupation (%) T_occ_logements		65	Taux d'occupation étalon (%) T_occ_logements _{étalon}
Formule de modulation en fonction du volume d'activité : $USE\ modulé\ (kWh/m^2/an) = USE\ étalon \times \left(\frac{\sum_{j=1}^{12} i_occ_j}{\sum_{j=1}^{12} i_occ_{j,étalon}} \right) \times [Part_USE_variable \times (T_occ_logements / T_occ_logements_{étalon}) \times (SDP_par_logement_{étalon} / SDP_par_logement) + (1-Part_USE_variable)] + [CVC\ saisonnalisé - CVC]$				

Nota : i_occ_j est compris entre 0 et 1. Les valeurs de i_occ_{étalon} correspondent à un fonctionnement continu sur la période du 15 avril au 15 octobre.

La valeur de T_occ_logements varie entre 0 et 100.

[CVC saisonnalisé - CVC] permet de prendre en compte l'activité éventuellement saisonnière de l'établissement. La valeur « CVC saisonnalisé » est définie au II. de la présente partie ; « CVC » est la valeur de la composante CVC de la sous-catégorie, décrite dans la première partie du tableau.

« Sous-catégorie "Résidence de tourisme, ERP, 2 étoiles - Appartements et services (hors restauration)" »

(NAF : Section II - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - code 55.20Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques													
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m Référence 100 m	20	22	20	20	20	21	23	22	76	84	82	30	74	
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	23	25	21		23	22	22	20	46	57				
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		29	24			24	23	20				33		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		36	30			29	26	22				59		
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			34			33	29	25						
Composante USE	USE étalon = 31 kWh/m ² /an								Part_USE_variable = 0,79					
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Indice d'occupation du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occj		Mois 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 i_occj 0 0 0 0,5 1 1 1 1 1 0,5 0 0						Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occj étalon		Mois 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 i_occj étalon 0 0 0 0,5 1 1 1 1 1 0,5 0 0			
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de plancher (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement				29				Surface de plancher étalon (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement étalon				29	
	Taux d'occupation (%) T_occ_logements				65				Taux d'occupation (%) T_occ_logements étalon				65	
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	$USE \text{ modulé (kWh/m}^2\text{/an)} = USE \text{ étalon} \times \left(\frac{\sum_{j=1}^{12} i_{occj}}{\sum_{j=1}^{12} i_{occj \text{ étalon}}} \right) \times [Part_USE_variable \times \left(\frac{T_occ_logements}{T_occ_logements \text{ étalon}} \right) \times \left(\frac{SDP_par_logement \text{ étalon}}{SDP_par_logement} \right) + (1-Part_USE_variable)] + [CVC \text{ saisonnalisé - CVC}]$													

Nota : i_occj est compris entre 0 et 1. Les valeurs de i_occj étalon correspondent à un fonctionnement continu sur la période du 15 avril au 15 octobre. La valeur de T_occ_logements varie entre 0 et 100.

[CVC saisonnalisé - CVC] permet de prendre en compte l'activité éventuellement saisonnière de l'établissement. La valeur « CVC saisonnalisé » est définie au II. de la présente partie ; « CVC » est la valeur de la composante CVC de la sous-catégorie, décrite dans la première partie du tableau.

« Sous-catégorie "Résidence de tourisme, ERP, 3 étoiles - Appartements et services (hors restauration)" »

(NAF : Section II - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - code 55.20Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques													
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m Référence 100 m	20	22	20	20	20	21	23	22	76	84	82	30	74	
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	23	25	21		23	22	22	20	46	57				
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		29	24			24	23	20				33		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		36	30			29	26	22				59		
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			34			33	29	25						
Composante USE	USE étalon = 32 kWh/m ² /an								Part_USE_variable = 0,80					
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occj		Mois 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 i_occj 0 0 0 0,5 1 1 1 1 1 0,5 0 0						Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occj étalon		Mois 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 i_occj étalon 0 0 0 0,5 1 1 1 1 1 0,5 0 0			
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de plancher (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement				36				Surface de plancher étalon (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement étalon				36	
	Taux d'occupation (%) T_occ_logements				65				Taux d'occupation (%) T_occ_logements étalon				65	
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	$USE \text{ modulé (kWh/m}^2\text{/an)} = USE \text{ étalon} \times \left(\frac{\sum_{j=1}^{12} i_{occj}}{\sum_{j=1}^{12} i_{occj \text{ étalon}}} \right) \times [Part_USE_variable \times \left(\frac{T_occ_logements}{T_occ_logements \text{ étalon}} \right) \times \left(\frac{SDP_par_logement \text{ étalon}}{SDP_par_logement} \right) + (1-Part_USE_variable)] + [CVC \text{ saisonnalisé - CVC}]$													

Nota : i_occj est compris entre 0 et 1. Les valeurs de i_occj étalon correspondent à un fonctionnement continu sur la période du 15 avril au 15 octobre. La valeur de T_occ_logements varie entre 0 et 100.

[CVC saisonnalisé - CVC] permet de prendre en compte l'activité éventuellement saisonnière de l'établissement. La valeur « CVC saisonnalisé » est définie au II. de la présente partie ; « CVC » est la valeur de la composante CVC de la sous-catégorie, décrite dans la première partie du tableau.

« Sous-catégorie "Résidence de tourisme, ERP, 4 étoiles - Appartements et services (hors restauration)" »

(NAF : Section II - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - code 55.20Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques																																																																
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte																																																				
Altitude < 400 m Référence 100 m	20	22	20	20	20	21	23	22	76	84	82	30	74																																																				
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	23	25	21		23	22	22	20	46	57																																																							
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		29	24			24	23	20				33																																																					
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		36	30			29	26	22				59																																																					
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			34			33	29	25																																																									
Composante USE	USE étalon = 37 kWh/m ² /an								Part_USE_variable = 0,83																																																								
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon																																																								
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occj <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><th>Mois</th><th>1</th><th>2</th><th>3</th><th>4</th><th>5</th><th>6</th><th>7</th><th>8</th><th>9</th><th>10</th><th>11</th><th>12</th></tr><tr><td>i_occj</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0,5</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>0,5</td><td>0</td><td>0</td></tr></table>								Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	i_occj	0	0	0	0,5	1	1	1	1	1	0,5	0	0	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occj étalon <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><th>Mois</th><th>1</th><th>2</th><th>3</th><th>4</th><th>5</th><th>6</th><th>7</th><th>8</th><th>9</th><th>10</th><th>11</th><th>12</th></tr><tr><td>i_occj étalon</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0,5</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>0,5</td><td>0</td><td>0</td></tr></table>					Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	i_occj étalon	0	0	0	0,5	1	1	1	1	1	0,5	0	0
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																																																					
i_occj	0	0	0	0,5	1	1	1	1	1	0,5	0	0																																																					
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																																																					
i_occj étalon	0	0	0	0,5	1	1	1	1	1	0,5	0	0																																																					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de plancher (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement Taux d'occupation (%) T_occ_logements							41 65		Surface de plancher étalon (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement_{étalon} Taux d'occupation (%) T_occ_logements_{étalon}				41 65																																																			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	$USE \text{ modulé (kWh/m}^2\text{/an)} = USE \text{ étalon} \times \left(\frac{\sum_{j=1}^{12} i_{occj}}{\sum_{j=1}^{12} i_{occj \text{ étalon}}} \right) \times [Part_USE_variable \times (T_occ_logements / T_occ_logements_{étalon}) \times (SDP_par_logement_{étalon} / SDP_par_logement) + (1 - Part_USE_variable)] + [CVC \text{ saisonnalisé} - CVC]$																																																																

Nota : i_occj est compris entre 0 et 1. Les valeurs de i_occj étalon correspondent à un fonctionnement continu sur la période du 15 avril au 15 octobre.

La valeur de T_occ_logements varie entre 0 et 100.

[CVC saisonnalisé - CVC] permet de prendre en compte l'activité éventuellement saisonnière de l'établissement. La valeur « CVC saisonnalisé » est définie au II. de la présente partie ; « CVC » est la valeur de la composante CVC de la sous-catégorie, décrite dans la première partie du tableau.

« Sous-catégorie "Résidence de tourisme, ERP, 5 étoiles et plus - Appartements et services (hors restauration)" »

(NAF : Section II - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - code 55.20Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques																																																																
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte																																																				
Altitude < 400 m Référence 100 m	20	22	20	20	20	21	23	22	76	84	82	30	74																																																				
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	23	25	21		23	22	22	20	46	57																																																							
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		29	24			24	23	20				33																																																					
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		36	30			29	26	22				59																																																					
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			34			33	29	25																																																									
Composante USE	USE étalon = 35 kWh/m ² /an								Part_USE_variable = 0,82																																																								
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon								Indicateur d'intensité d'usage étalon																																																								
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occj <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><th>Mois</th><th>1</th><th>2</th><th>3</th><th>4</th><th>5</th><th>6</th><th>7</th><th>8</th><th>9</th><th>10</th><th>11</th><th>12</th></tr><tr><td>i_occj</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0,5</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>0,5</td><td>0</td><td>0</td></tr></table>								Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	i_occj	0	0	0	0,5	1	1	1	1	1	0,5	0	0	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occj étalon <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><th>Mois</th><th>1</th><th>2</th><th>3</th><th>4</th><th>5</th><th>6</th><th>7</th><th>8</th><th>9</th><th>10</th><th>11</th><th>12</th></tr><tr><td>i_occj étalon</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0,5</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>0,5</td><td>0</td><td>0</td></tr></table>					Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	i_occj étalon	0	0	0	0,5	1	1	1	1	1	0,5	0	0
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																																																					
i_occj	0	0	0	0,5	1	1	1	1	1	0,5	0	0																																																					
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																																																					
i_occj étalon	0	0	0	0,5	1	1	1	1	1	0,5	0	0																																																					
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de plancher (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement Taux d'occupation (%) T_occ_logements							48 65		Surface de plancher étalon (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement_{étalon} Taux d'occupation (%) T_occ_logements_{étalon}				48 65																																																			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	$USE \text{ modulé (kWh/m}^2\text{/an)} = USE \text{ étalon} \times \left(\frac{\sum_{j=1}^{12} i_{occj}}{\sum_{j=1}^{12} i_{occj \text{ étalon}}} \right) \times [Part_USE_variable \times (T_occ_logements / T_occ_logements_{étalon}) \times (SDP_par_logement_{étalon} / SDP_par_logement) + (1 - Part_USE_variable)] + [CVC \text{ saisonnalisé} - CVC]$																																																																

Nota : i_occj est compris entre 0 et 1. Les valeurs de i_occj étalon correspondent à un fonctionnement continu sur la période du 15 avril au 15 octobre.

La valeur de T_occ_logements varie entre 0 et 100.

[CVC saisonnalisé - CVC] permet de prendre en compte l'activité éventuellement saisonnière de l'établissement. La valeur « CVC saisonnalisé » est définie au II. de la présente partie ; « CVC » est la valeur de la composante CVC de la sous-catégorie, décrite dans la première partie du tableau.

« Sous-catégorie "Village ou club de vacances, ERP, 1 étoile et non classé - Chambres et services (hors restauration)" »

(NAF : Section II - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - code 55.20Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	9	10	6	9	8	7	5	3	6	7	6	5	7
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	14	14	10		12	10	7	5	5	5			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		19	14			14	11	8				4	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		26	21			20	15	12				6	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			25			24	19	16					

Composante USE	USE étalon =	16	kWh/m ² /an	Part_USE_variable = 0,93																																																					
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon																																																						
	Valeur de référence associée à la USE étalon																																																								
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occ_j	<table border="1"> <tr><th>Mois</th><th>1</th><th>2</th><th>3</th><th>4</th><th>5</th><th>6</th><th>7</th><th>8</th><th>9</th><th>10</th><th>11</th><th>12</th></tr> <tr><td>i_occ_j</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0,5</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>0,5</td><td>0</td><td>0</td></tr> </table>		Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	i_occ_j	0	0	0	0,5	1	1	1	1	1	0,5	0	0	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occ_jétalon	<table border="1"> <tr><th>Mois</th><th>1</th><th>2</th><th>3</th><th>4</th><th>5</th><th>6</th><th>7</th><th>8</th><th>9</th><th>10</th><th>11</th><th>12</th></tr> <tr><td>i_occ_jétalon</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0,5</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>0,5</td><td>0</td><td>0</td></tr> </table>	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	i_occ_jétalon	0	0	0	0,5	1	1	1	1	1	0,5	0	0
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																																													
i_occ_j	0	0	0	0,5	1	1	1	1	1	0,5	0	0																																													
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																																													
i_occ_jétalon	0	0	0	0,5	1	1	1	1	1	0,5	0	0																																													
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de plancher (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement	21		Surface de plancher étalon (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement_{étalon}	21																																																				
	Taux d'occupation (%) T_occ_logements	55		Taux d'occupation (%) T_occ_logements_{étalon}	55																																																				
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x $\left(\frac{\sum_{j=1}^{12} i_{occ_j}}{\sum_{j=1}^{12} i_{occ_j\text{étalon}}}\right) \times [Part_USE_variable \times (T_occ_logements / T_occ_logements\text{étalon}) + (1-Part_USE_variable)] + [CVC\ saisonnalisé - CVC]$																																																								

Nota : i_occ_j est compris entre 0 et 1. Les valeurs de i_occ_jétalon correspondent à un fonctionnement continu sur la période du 15 avril au 15 octobre.

La valeur de T_occ_logements varie entre 0 et 100.

[CVC saisonnalisé - CVC] permet de prendre en compte l'activité éventuellement saisonnière de l'établissement. La valeur « CVC saisonnalisé » est définie au II. de la présente partie ; « CVC » est la valeur de la composante CVC de la sous-catégorie, décrite dans la première partie du tableau.

« Sous-catégorie "Village ou club de vacances, ERP, 2 étoiles - Chambres et services (hors restauration)" »

(NAF : Section II - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - code 55.20Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	9	10	6	9	8	7	5	3	6	7	6	5	7
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	14	14	10		12	10	7	5	5	5			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		19	14			14	11	8				4	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		26	21			20	15	12				6	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			25			24	19	16					

Composante USE	USE étalon =	17	kWh/m ² /an	Part_USE_variable = 0,93																																																					
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti		Indicateur d'intensité d'usage étalon																																																						
	Valeur de référence associée à la USE étalon																																																								
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occ_j	<table border="1"> <tr><th>Mois</th><th>1</th><th>2</th><th>3</th><th>4</th><th>5</th><th>6</th><th>7</th><th>8</th><th>9</th><th>10</th><th>11</th><th>12</th></tr> <tr><td>i_occ_j</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0,5</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>0,5</td><td>0</td><td>0</td></tr> </table>		Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	i_occ_j	0	0	0	0,5	1	1	1	1	1	0,5	0	0	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occ_jétalon	<table border="1"> <tr><th>Mois</th><th>1</th><th>2</th><th>3</th><th>4</th><th>5</th><th>6</th><th>7</th><th>8</th><th>9</th><th>10</th><th>11</th><th>12</th></tr> <tr><td>i_occ_jétalon</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0,5</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>0,5</td><td>0</td><td>0</td></tr> </table>	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	i_occ_jétalon	0	0	0	0,5	1	1	1	1	1	0,5	0	0
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																																													
i_occ_j	0	0	0	0,5	1	1	1	1	1	0,5	0	0																																													
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																																													
i_occ_jétalon	0	0	0	0,5	1	1	1	1	1	0,5	0	0																																													
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de plancher (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement	24		Surface de plancher étalon (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement_{étalon}	24																																																				
	Taux d'occupation (%) T_occ_logements	55		Taux d'occupation (%) T_occ_logements_{étalon}	55																																																				
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x $\left(\frac{\sum_{j=1}^{12} i_{occ_j}}{\sum_{j=1}^{12} i_{occ_j\text{étalon}}}\right) \times [Part_USE_variable \times (T_occ_logements / T_occ_logements\text{étalon}) + (1-Part_USE_variable)] + [CVC\ saisonnalisé - CVC]$																																																								

Nota : i_occ_j est compris entre 0 et 1. Les valeurs de i_occ_jétalon correspondent à un fonctionnement continu sur la période du 15 avril au 15 octobre.

La valeur de T_occ_logements varie entre 0 et 100.

[CVC saisonnalisé - CVC] permet de prendre en compte l'activité éventuellement saisonnière de l'établissement. La valeur « CVC saisonnalisé » est définie au II. de la présente partie ; « CVC » est la valeur de la composante CVC de la sous-catégorie, décrite dans la première partie du tableau.

« Sous-catégorie "Village ou club de vacances, ERP, 3 étoiles - Chambres et services (hors restauration)" »

(NAF : Section II - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - code 55.20Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	9	10	6	9	8	7	5	3	6	7	6	5	7
00 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	14	14	10		12	10	7	5	5	5			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		19	14			14	11	8				4	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		26	21			20	15	12				6	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			25			24	19	16					

Composante USE	USE étalon = 17 kWh/m ² /an	Part_USE_variable = 0,93
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occj Mois 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 i_occj 0 0 0 0,5 1 1 1 1 1 0,5 0 0	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occj_étalon Mois 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 i_occj_étalon 0 0 0 0,5 1 1 1 1 1 0,5 0 0
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de plancher (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement Taux d'occupation (%) T_occ_logements 28 55	Surface de plancher étalon (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement_étalon Taux d'occupation (%) T_occ_logements_étalon 28 55
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x $(\sum_{j=1}^{12} i_{occj} / \sum_{j=1}^{12} i_{occj_étalon})$ x [Part_USE_variable x (T_occ_logements / T_occ_logements_étalon) x (SDP_par_logement_étalon / SDP_par_logement) + (1-Part_USE_variable)] + [CVC saisonnalisé - CVC]	

Nota : i_occj est compris entre 0 et 1. Les valeurs de i_occj_étalon correspondent à un fonctionnement continu sur la période du 15 avril au 15 octobre.

La valeur de T_occ_logements varie entre 0 et 100.

[CVC saisonnalisé - CVC] permet de prendre en compte l'activité éventuellement saisonnière de l'établissement. La valeur « CVC saisonnalisé » est définie au II. de la présente partie ; « CVC » est la valeur de la composante CVC de la sous-catégorie, décrite dans la première partie du tableau.

« Sous-catégorie "Village ou club de vacances, ERP, 4 étoiles - Chambres et services (hors restauration)" »

(NAF : Section II - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - code 55.20Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	9	10	6	9	8	7	5	3	6	7	6	5	7
00 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	14	14	10		12	10	7	5	5	5			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		19	14			14	11	8				4	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		26	21			20	15	12				6	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			25			24	19	16					

Composante USE	USE étalon = 22 kWh/m ² /an	Part_USE_variable = 0,95
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occj Mois 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 i_occj 0 0 0 0,5 1 1 1 1 1 0,5 0 0	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occj_étalon Mois 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 i_occj_étalon 0 0 0 0,5 1 1 1 1 1 0,5 0 0
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de plancher (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement Taux d'occupation (%) T_occ_logements 31 55	Surface de plancher étalon (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement_étalon Taux d'occupation (%) T_occ_logements_étalon 31 55
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x $(\sum_{j=1}^{12} i_{occj} / \sum_{j=1}^{12} i_{occj_étalon})$ x [Part_USE_variable x (T_occ_logements / T_occ_logements_étalon) x (SDP_par_logement_étalon / SDP_par_logement) + (1-Part_USE_variable)] + [CVC saisonnalisé - CVC]	

Nota : i_occj est compris entre 0 et 1. Les valeurs de i_occj_étalon correspondent à un fonctionnement continu sur la période du 15 avril au 15 octobre.

La valeur de T_occ_logements varie entre 0 et 100.

[CVC saisonnalisé - CVC] permet de prendre en compte l'activité éventuellement saisonnière de l'établissement. La valeur « CVC saisonnalisé » est définie au II. de la présente partie ; « CVC » est la valeur de la composante CVC de la sous-catégorie, décrite dans la première partie du tableau.

« Sous-catégorie "Village ou club de vacances, ERP, 5 étoiles - Chambres et services (hors restauration)" »

(NAF : Section II - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - code 55.20Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	9	10	6	9	8	7	5	3	6	7	6	5	7
00 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	14	14	10		12	10	7	5	5	5			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		19	14			14	11	8				4	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		26	21			20	15	12				6	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			25			24	19	16					

Composante USE	USE étalon = 20 Wh/m ² /an	Part_USE_variable = 0,94
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occj Mois 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 i_occj 0 0 0 0,5 1 1 1 1 1 0,5 0 0	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occj_étalon Mois 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 i_occj_étalon 0 0 0 0,5 1 1 1 1 1 0,5 0 0
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de plancher (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement Taux d'occupation (%) T_occ_logements	Surface de plancher étalon (m ² logement et services /logement) SDP_par_logement_étalon Taux d'occupation (%) T_occ_logements_étalon
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x $(\frac{\sum_{j=1}^{12} i_{occj}}{\sum_{j=1}^{12} i_{occj_étalon}} \times \frac{\sum_{j=1}^{12} T_{occ_logements_j}}{\sum_{j=1}^{12} T_{occ_logements_j_étalon}})$ x [Part_USE_variable x $(\frac{T_{occ_logements}}{T_{occ_logements_étalon}} \times (\frac{SDP_par_logement_étalon}{SDP_par_logement}) + (1-Part_USE_variable))$] + [CVC saisonnalisé - CVC]	

Nota : i_occj est compris entre 0 et 1. Les valeurs de i_occj_étalon correspondent à un fonctionnement continu sur la période du 15 avril au 15 octobre.

La valeur de T_occ_logements varie entre 0 et 100.

[CVC saisonnalisé - CVC] permet de prendre en compte l'activité éventuellement saisonnière de l'établissement. La valeur « CVC saisonnalisé » est définie au II. de la présente partie ; « CVC » est la valeur de la composante CVC de la sous-catégorie, décrite dans la première partie du tableau.

« Sous-catégorie "Résidence de tourisme, village ou club de vacances, ERP - Piscine (dont vestiaires, douches et sanitaires associés)" »

(NAF : Section R - Services artistiques et du spectacle et services récréatifs - code 93.1)

Composante CVC - bassins intérieurs en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	224	194	176	240	200	143	192	104	45	46	61	43	47
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	373	323	332		324	269	323	233	42	42			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		453	457			423	483	394				61	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		625	624			569	657	574				82	
Altitude ≥ 1600m Référence 1700 m			710			687	745	668					

Composante USE	USE étalon = 93 kWh/m ² /an	Part_USE_variable = 0,96
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon	Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées_étalon 1450 Variation de consommation selon l'amplitude horaire des bassins intérieurs (kWh/m ² /an/h ouvrée) Variation_amplitude_int 0,040 Taux de variation de consommation pour 1000 heure de variation d'amplitude horaire des bassins extérieurs chauffés (/1000 h) Taux_variation_amplitude_ext_ch 0,35
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Ratio surfacique des bassins intérieurs (%) %Sbassin_int Ratio surfacique des bassins extérieurs non chauffés (%) %Sbassin_ext_nc Ratio surfacique des bassins extérieurs chauffés (%) %Sbassin_ext_ch	Ratio surfacique des bassins intérieurs étalon (%) %Sbassin_int_étalon 33 Variation de consommation selon le ratio surfacique des bassins intérieurs (kWh/m ² /an/%) Variation_%Sbassin_int 2,3
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = [USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées_étalon) x (Part_USE_variable x (%Sbassin_int + (%Sbassin_ext_nc + %Sbassin_ext_ch)/2) / %Sbassin_int_étalon + (1-Part_USE_variable))] + [(Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_étalon) x Variation_amplitude_int + (%Sbassin_int - %Sbassin_int_étalon) x Variation_%Sbassin_int] + [1,7 x CVC x %Sbassin_ext_ch / 100 x (1 + Taux_variation_amplitude_ext_ch x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées_étalon) / (2*1000))]]	

Nota : Nb_h_ouvrées_étalon à 1 450 h ouvrées/an correspond à 26 semaines x 7 jours ouvrés x 8h amplitude quotidienne.

%Sbassin_int, %Sbassin_ext_nc et %Sbassin_ext_ch correspondent à la surface d'eau des bassins (respectivement intérieurs, extérieurs non chauffés, et extérieurs chauffés), rapportée à la surface de consommation énergétique de la sous-catégorie (c'est-à-dire la surface de plancher de la sous-catégorie, augmentée de la surface d'eau des bassins intérieurs non inclus dans la surface de plancher), et exprimée en pourcentage (%Sbassin_int varie entre 0 et 100). Un bassin est considéré comme extérieur lorsqu'il ne dispose pas d'une structure permettant d'assurer le clos et le couvert du bassin et d'un espace de circulation autour de celui-ci. Un bassin extérieur est considéré comme chauffé lorsque sa température de consigne cible est supérieure à 20°C.

La valeur 1,3 x CVC correspond à la consommation de chauffage de l'eau des bassins extérieurs, par m² de bassin extérieur chauffé.

« Sous-catégorie "Résidence de tourisme, village ou club de vacances, ERP - Salle de sport de pratique individuelle (Machines cardio et musculation)" »

(NAF : Section II - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - code 55.20Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	21	23	20	21	21	21	21	19	24	26	26	13	24
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	26	26	23		25	23	22	19	17	20			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		32	27			27	24	20				31	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		41	34			33	28	24				59	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			39			37	32	27					

Composante USE	USE étalon = 20 kWh/m ² /an											
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujéti Valeur de référence associée à la USE étalon											
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i _{occj}	Mois 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 i _{occj} 0 0 0 0,5 1 1 1 1 1 0,5 0 0										
		Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i _{occj} étalon										
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique											
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x $(\frac{\sum_{j=1}^{12} i_{occj}}{\sum_{j=1}^{12} i_{occj\ étalon}})$ + [CVC saisonnalisé - CVC]											

Nota : L'amplitude horaire étalon de 2745 h ouvrées par an correspond à 15 h d'amplitude quotidienne sur la période du 15 avril au 15 octobre.

[CVC saisonnalisé - CVC] permet de prendre en compte l'activité éventuellement saisonnière de l'établissement. La valeur « CVC saisonnalisé » est définie au II. de la présente partie ; « CVC » est la valeur de la composante CVC de la sous-catégorie, décrite dans la première partie du tableau.

« Sous-catégorie "Résidence de tourisme, village ou club de vacances, ERP - Sauna et Hammam" »

(NAF : Section II - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - code 55.20Z)

Composante USE	USE étalon = 93 kWh/m ² /an										
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujéti Valeur de référence associée à la USE étalon										
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées / an) Nb _{h_ouvrées}										
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique										
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb _{h_ouvrées} / Nb _{h_ouvrées} étalon)										

Nota : L'amplitude horaire étalon de 1098 h ouvrées par an correspond à 6 h d'amplitude quotidienne sur la période du 15 avril au 15 octobre.

Pour cette sous-catégorie, il n'y a pas de composante CVC : toute la consommation est considérée sur la composante USE.

« Sous-catégorie "Résidence de tourisme, village ou club de vacances, ERP - Valeur par défaut" »

(NAF : Section II - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - code 55.20Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	9	10	6	9	8	7	5	3	6	7	6	5	7
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	14	14	10		12	10	7	5	5	5			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		19	14			14	11	8				4	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		26	21			20	15	12				6	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			25			24	19	16					

Composante USE	USE étalon = 16 kWh/m ² /an											
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujéti Valeur de référence associée à la USE étalon											
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i _{occj}	Mois 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 i _{occj} 0 0 0 0,5 1 1 1 1 1 0,5 0 0										
		Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i _{occj} étalon										
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique											
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x $(\frac{\sum_{j=1}^{12} i_{occj}}{\sum_{j=1}^{12} i_{occj\ étalon}})$ + [CVC saisonnalisé - CVC]											

Nota : i_{occj} est compris entre 0 et 1. Les valeurs de i_{occj}étalon correspondent à un fonctionnement continu sur la période du 15 avril au 15 octobre.

[CVC saisonnalisé - CVC] permet de prendre en compte l'activité éventuellement saisonnière de l'établissement. La valeur « CVC saisonnalisé » est définie au II. de la présente partie ; « CVC » est la valeur de la composante CVC de la sous-catégorie, décrite dans la première partie du tableau.